



## COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

### PRESENTATION

PRESIDENT : FILIPE PINHO  
19 COMMUNES - 30 000 HABITANTS  
NEUVES-MAISONS (54)

### HISTORIQUE

**1997** : prise de la compétence  
Assainissement

**2001** : lancement de l'étude préalable à la  
prise de compétence Eau pour 2003

**2003** : blocage du transfert de compétence

**2004** : négociation d'un accord politique  
global

**2005** : prise de la compétence Eau

**2014** : intégration de 5 nouvelles communes

### EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU

**Mode de gestion** : en régie sur tout le  
territoire depuis 2012 (sauf 1 commune  
intégrée en 2014), reprise en régie au fur  
et à mesure des échéances de contrats de  
DSP

**Service eau potable** : 12 000 abonnés,  
245 km de réseau, 1 160 000 m<sup>3</sup> facturés,  
14 captages, 14 stations et 39 réservoirs

### CONTACT

Mathieu AVERLANT  
Directeur de l'eau et de l'assainissement  
maverlant@cc-mosellemadon.fr  
03 83 26 01 57

## DEMARCHE PREALABLE AU TRANSFERT

**Étude de faisabilité** : réalisée par un bureau d'études, suivie et  
validée par un comité de pilotage (1 représentant par commune).

**Blocage des élus** à la présentation du premier scénario  
d'harmonisation tarifaire.

**Négociation d'un accord politique global** :

- Assurance de conservation d'une gestion en régie,
- Pas d'harmonisation des prix à court terme, augmentation  
limitée à 10 cts,
- Décomposition analytique en 12 sous-budgets correspondant  
aux 12 communes (finalement que les 2 premières années),
- Élaboration d'un schéma directeur de programmation des  
travaux dès la prise de compétence.

## HARMONISATION TARIFAIRE

**Tarifs gelés** pendant 4 ans suite à la prise de compétence, mais TVA  
obligatoire pour la CC qui a donc dû être déduite du tarif dans les  
communes qui ne l'appliquaient pas.

**À partir de 2008** (nouveaux mandats) : convergence tarifaire  
définie sur 4 ans, augmentation d'environ 40 cts par m<sup>3</sup>, et mise en  
place d'une tarification progressive.

**2014** : nouvelle convergence tarifaire sur 10 ans pour les communes  
nouvellement membres de la CC.

**Entre 2016 et 2019** : augmentation du tarif de 60 cts pour toutes  
les communes.

**Depuis 2017**, participation à l'expérimentation sur la tarification  
sociale : 1 100 allocataires de la CAF dont le quotient familial est  
inférieur à 450 € perçoivent une aide de 20 € + 5 € par enfant à  
charge.

## GESTION DU PERSONNEL

**À la prise de compétence** : transfert de 4 agents communaux,  
recrutement d'un DST (quelques mois avant) et recrutements  
complémentaires pour la facturation.

**Service en 2018 (eau + assainissement)** : 1 directeur, 4 agents  
process-électromécanique, 5 agents exploitation réseau, 4 agents  
assainissement/eaux pluviales (dont hydrocureur) et 3 agents travaux.

**Astreintes** : 3 agents techniques et 1 cadre pour l'eau d'une part et  
l'assainissement d'autre part.

## CONSEILS

- Discuter avec les maires et les conseillers municipaux
  - Analyser les contrats de DSP
  - Étudier en amont la dissolution des syndicats
- S'accorder sur le devenir des résultats des budgets annexe
- Mesurer toutes les implications de la gestion en régie